

Résultats de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013 Compte rendu

Les actionnaires de la société PAREF se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, le mercredi 15 mai 2012 à 16h30, au Musée des Arts et Métiers, 60 rue Réaumur (75003) Paris.

48 actionnaires étaient présents ou représentés ou votaient par correspondance. Ils possédaient ensemble 981 612 actions, soit 82,5 % des titres ayant droit de vote et représentaient 1 657 556 voix (sur un total de 1 802 901).

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

L'Assemblée Générale a en particulier approuvé la distribution d'un dividende de 3 € par action au titre de l'exercice 2012, qui sera versé le 23 mai, le détachement du coupon intervenant le 20 mai avant Bourse.

Résultat des votes

N°	Type de résolution	texte de la résolution	résultat	% de voix
1	ordinaire	Approbation des comptes sociaux 2012 ;	approuvée	100,00%
2	ordinaire	Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;	approuvée	96,71%
3	ordinaire	Affectation du résultat ;	approuvée	100,00%
4	ordinaire	Approbation des comptes consolidés 2012 ;	approuvée	100,00%
5	ordinaire	Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la société ;	approuvée	95,42%
6	ordinaire	Ratification de la cooptation de Monsieur Alexandre Picciotto en qualité de membre du conseil de surveillance en remplacement de société Gesco	approuvée	100,00%
7	extraordinaire	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider l'émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;	approuvée	98,12%
8	extraordinaire	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider l'émission - avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;	approuvée	93,18%
9	extraordinaire	Délégation de compétence conférée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;	approuvée	98,36%

Résultat des votes (suite)

N°	Type de résolution	texte de la résolution	résultat	% de voix
10	extraordinaire	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital qui seraient consentis à la Société ;	approuvée	98,12%
11	extraordinaire	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider l'augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;	approuvée	100,00%
12	extraordinaire	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par une offre, dite de placement privé, visée au paragraphe II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ;	approuvée	95,88%
13	extraordinaire	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues ;	approuvée	100,00%
14	extraordinaire	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;	approuvée	95,88%
15	ordinaire	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.	approuvée	100,00%